

S.de G. Pointe-Claire



93 Douglas Shand

Pointe-Claire

H9R 2A7

AVIS DE MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

25 juin 2025

Nom : _____ Numéro de fiche : _____ Groupe-repère : _____

Prénom : _____

À l'intention de l'autorité parentale :

Veillez remplir, dater et signer la section appropriée (modification ou fin) et la section transport.

Veillez cocher toutes les périodes correspondantes à vos besoins de garde (régulier, sporadique ou dîneur).

Veillez prévoir un préavis de 5 jours ouvrables avant l'ajustement de la facturation et l'application des changements, incluant le transport.

**** Le service de garde et de surveillance des dîneurs n'est pas une halte-garderie. En conséquence, l'élève inscrit au service de garde n'a pas droit au transport scolaire pour les périodes où il y est inscrit.**

SECTION A : MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

Périodes et heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant les classes 07:00 à 07:53					
Midi 11:21 à 12:36					
Après les classes 15:02 à 18:00					

Le changement est effectif à compter du : _____
Date

SECTION B : FIN DE LA FRÉQUENTATION

Mon enfant cessera de fréquenter le service à compter du : _____
Date

SECTION C : TRANSPORT SCOLAIRE

Votre enfant a-t-il droit au service du transport scolaire ? Oui Non

Si oui, veuillez cocher les périodes correspondantes à vos besoins pour le service du transport scolaire :

Périodes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AM					
PM					

SIGNATURE D'UN DES RÉPONDANTS Mère Père Autre

_____ Date

Veillez retourner le formulaire au technicien ou à la technicienne du service de garde.

Avis reçu par : _____
Initiales